



# gare aux maladies exotiques



la peste porcine  
africaine

630.4  
C212  
P 1790  
1985  
fr.  
c.3



---

## **LA PESTE PORCINE AFRICAINE – UNE MENACE POUR LE SECTEUR CANADIEN DU PORC**

La peste porcine africaine est une maladie virale très contagieuse du porc, qui se caractérise par les symptômes suivants : fièvre élevée, rougeurs cutanées, congestion et hémorragie interne abondante. La peste porcine africaine est une maladie mortelle et, dans les cas aigus, le taux de mortalité atteint près de 100 %.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun traitement ni vaccin contre la peste porcine africaine. Cette maladie ne se transmet toutefois pas aux humains, ni aux autres espèces animales.

Le Canada est exempt de peste porcine africaine, mais on risque constamment que celle-ci soit introduite au pays où elle serait dévastatrice. Le peu de porcs qui survivraient à une épidémie ne pourraient pas être mis sur le marché. Qui plus est, nous perdriions des millions de dollars à la suite de diminutions de nos exportations et de mesures nécessaires prises pour enrayer la maladie.

Afin de garder le Canada à l'abri de la maladie, des mesures de prévention doivent être prises et celles-ci commencent par la sensibilisation du public. Voilà l'objectif de la présente brochure. Lisez-la attentivement et vous apprendrez ce que *vous* pouvez faire pour éviter que cette maladie ne mette en danger l'ensemble du cheptel porcin du Canada.

### **Historique**

La peste porcine africaine a été découverte pour la première fois en Afrique de l'Est, en 1910, puis elle fit son apparition en Espagne, au Portugal et en France. Les effets de la maladie furent alors dévastateurs. En 1965, selon les autorités espagnoles et portugaises, près de trois millions de porcs sont morts ou ont dû être abattus afin de lutter contre cette maladie. L'hémisphère ouest n'a pas été épargné. Ainsi, des foyers de maladie se sont déclarés récemment à Cuba, au Brésil, en République dominicaine et à Haïti.

### **Comment la peste porcine africaine se transmet-elle?**

L'infection est transmise le plus souvent par :

- du porc ou des produits contaminés importés par des voyageurs qui ne s'en doutent pas;



Les porcs peuvent parfois être atteints de diarrhée sanguinolente.

- des vêtements, des souliers ou du matériel contaminés;
- des insectes contaminés, tels que les tiques molles, les tiques et les insectes piqueurs;
- l'ingestion d'eau, de déchets ou d'aliments infectés ou contaminés;
- le contact avec l'urine, les matières fécales ou les carcasses d'animaux infectés;
- le contact avec des porcs rétablis ou porteurs de la maladie;
- des animaux porteurs de la maladie;
- du sperme et d'autres produits biologiques.

Par ailleurs, la peste porcine africaine est très résistante aux conditions du milieu. On a ainsi constaté qu'à des températures atteignant jusqu'à 23 °C, du sang infecté contenu dans le sol demeurerait contagieux pendant 120 jours. Le virus a également été retrouvé dans du jambon transformé après 18 mois de réfrigération.

### **Et si un foyer de peste porcine se déclarait au Canada?**

Pour parer à l'éventualité de la peste porcine africaine, Agriculture Canada a mis sur pied un programme d'urgence à l'échelle du pays afin d'enrayer la maladie et ainsi protéger la santé de nos porcs. Par ailleurs, afin de pouvoir éliminer complètement la maladie, le gouvernement devrait

ordonner l'abattage de tous les porcs infectés ou soupçonnés de l'être dans le secteur en cause. Ceci se traduirait par un accroissement du coût des produits de porc offerts aux consommateurs. Les coûts du programme de lutte et d'éradication seraient très élevés. Les campagnes d'abattage, les mises en quarantaine, les programmes de désinfection et les indemnités versées aux agriculteurs coûtent très cher, et les contribuables canadiens devraient assumer une partie de ces dépenses.

## **Symptômes de la peste porcine africaine : signes à observer**

Les symptômes de la peste porcine africaine dépendent du type de virus en cause, à savoir s'il s'agit d'une souche létale ou d'une souche moins mortelle qui a récemment été découverte. Les porcs atteints de peste porcine africaine aiguë meurent habituellement dans les quatre à sept jours qui suivent l'apparition de la fièvre. Durant les périodes de fièvre élevée, les porcs semblent habituellement en bonne santé et ils continuent de manger et de se déplacer comme à l'habitude. Quarante-huit heures avant la mort, la fièvre disparaît et d'autres signes cliniques se manifestent.

Les symptômes suivants, en partie ou en totalité, se présentent chez les porcs souffrant de peste porcine africaine :

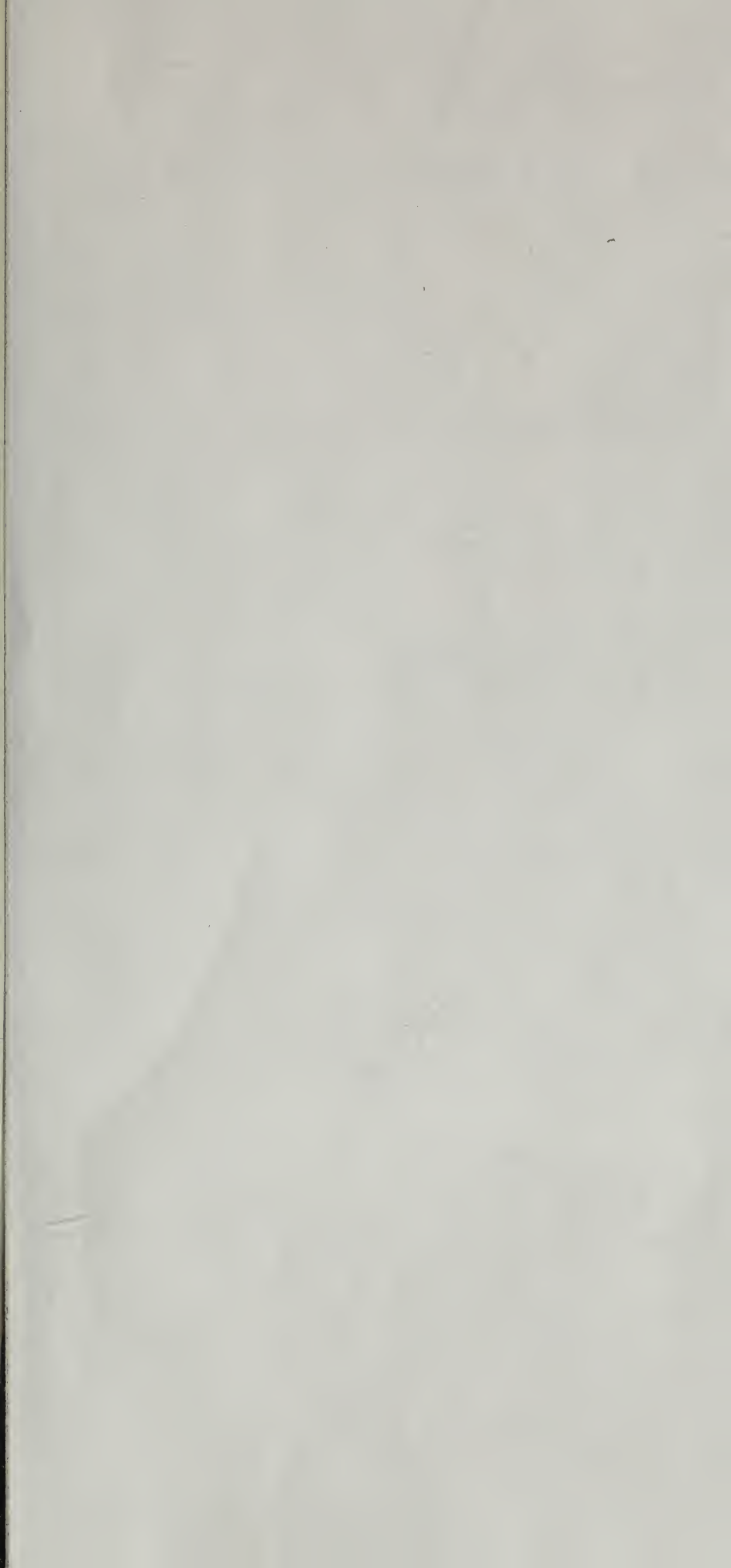
- dépression,
- avortement,
- tendance à se coller les uns contre les autres ou à rester couchés,
- très grande faiblesse, en particulier dans les membres postérieurs,
- écoulements des yeux et du nez,
- coloration anormale : apparition de rougeurs sur les oreilles, le groin et la queue,
- essoufflement et toux.


Un diagnostic provisoire peut se fonder sur les symptômes et la genèse de la maladie. Cependant, comme la peste porcine africaine ressemble étroitement à d'autres maladies du porc, il est essentiel que cette analyse soit confirmée en laboratoire.

## **Prévention**

Afin de prévenir l'introduction de la peste porcine africaine au Canada, le gouvernement a établi des règlements très stricts qui interdisent l'importation de porc et de produits à base de porc en provenance des pays où existe la maladie.

Si une saucisse ou tout autre produit de porc infecté ramené au Canada de l'étranger était abandonné à des porcs, il est presque certain qu'un foyer de la peste porcine africaine se manifesterait au pays. C'est pourquoi les voyageurs qui arrivent au Canada doivent déclarer toute viande ou tout produit carné qu'ils rapportent avec eux.





Digitized by the Internet Archive  
in 2012 with funding from  
Agriculture and Agri-Food Canada – Agriculture et Agroalimentaire Canada



Les animaux meurent rapidement lorsqu'ils sont atteints d'une forme aiguë de la maladie.

### **Ce que VOUS pouvez faire :**

En tant que voyageur :

- Déclarez tous les produits carnés que vous désirez rapporter au Canada. Cette petite saucisse qui semble inoffensive pourrait bien être porteuse du virus de la peste porcine africaine.
- Si vous avez visité une ferme à l'étranger, assurez-vous, avant d'entrer au Canada, que les vêtements et les chaussures portés pendant cette visite ne sont pas souillés de terre et de fumier.

De plus, attendez 14 jours avant de vous rendre à une ferme au Canada.

En tant qu'agriculteur :

- Surveillez vos troupeaux et faites attention à toute condition anormale.
- Si votre troupeau présente des symptômes de la peste porcine africaine, contactez votre vétérinaire ou le bureau le plus près d'Agriculture Canada. *Chaque* rapport fera l'objet d'une enquête.
- Isolez les porcs qui présentent des symptômes de la maladie, mais gardez-les à l'intérieur de votre établissement.
- Limitez les déplacements des personnes, animaux, véhicules et équipement en provenance ou à destination de votre exploitation, jusqu'à ce qu'un vétérinaire ait examiné votre troupeau.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

Division de la santé des animaux

Agriculture Canada

2255, av. Carling

Ottawa K1A 0Y9

Téléphone : (613) 995-5433

ou au bureau d'inspection vétérinaire d'Agriculture Canada le plus près.

---

**PUBLICATION 1790/F**, on peut obtenir des exemplaires à la Direction générale des communications, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

N° de cat. A43-1790/1985F ISBN: 0-662-93109-2

Impression 1985 3M-3:85

Also available in English under the title  
*African swine fever.*

